

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Montpellier, le 04 MARS 2016

Direction Energie Connaissance

Le Préfet de Région

Département Autorité Environnementale

à

Réf. Chr :

Nos réf. : 2016-001829

Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA  
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 65 34 – Fax : 04 67 15 68 12

DREAL LR Service Energie

520 allée Henry II de Montmorency  
34064 Montpellier cedex 2

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet d'extension 225 000 volts du poste électrique de Cabestany déposé par Réseau de Transport d'Electricité (RTE).**

Par courrier reçu le **04/01/2016**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier d'extension 225 000 volts du poste électrique de Cabestany déposé par Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'adjoint au Directeur de la Direction Energie  
Connaissance

Frédéric DENTAND